

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

POUR L'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

THS DUPERRÉ,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de la DÉFENSE, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 27 Avril 1901.

La crémation

L'OISEAU-MOUCHE n'est pas particulièrement un journal de bataille. Ce qu'il se propose avant tout, c'est d'instruire. Voilà qui explique pourquoi il touche souvent à des points sensibles, et fait de temps en temps crier un peu, quand il sonde une plaie.

En abordant le sujet de la *crémation*, il n'a donc pas l'intention de malmener qui que ce soit. Il importe pourtant, à son sens, de parler un peu de l'innovation qui vient d'être introduite dans notre catholique province de Québec, à la dernière session du Parlement.

Nous avons déjà parlé de la crémation d'une façon générale ; mais nous n'avons qu'effleuré le sujet. Revenons-y donc sans plus de préambule, puisqu'il a été décrété que le four crématoire a désormais droit de cité chez nous, et que l'on peut, dans notre bonne Province, légalement et à loisir, se faire brûler après sa mort.

Pour parler net, nous ne voyons pas grand danger que cette pratique de brûler les morts—barbare, païenne et maçonnique—prenne beaucoup racine dans notre population. Nos Canadiens-français ne sont pas trop portés vers ces histoires-là, et nous sommes sûrs qu'avec toute l'affaire on ne fera qu'un four infect, du moins en ce qui regarde l'incinération de nos compatriotes catholiques ; mais encore n'est-il pas hors de propos

d'examiner un peu ce qu'il nous veut ce four.

Le respect que l'on a pour les morts, les honneurs qu'on leur rend, ne sont pas le résultat d'un pur caprice ; au contraire, ils ont pour cause la raison, les croyances religieuses et les intérêts de la société.

Pour l'homme qui, sur les autres animaux, possède l'avantage d'avoir une âme immortelle, l'instinct de la conservation ne s'arrête pas aux limites de la vie présente. L'immortalité exerce son empire par delà le tombeau ; vouloir donc anéantir au plus tôt le corps qui a commencé et poursuivi avec l'âme ici-bas une vie solidaire, c'est vouloir briser les restes de cette vie, c'est porter atteinte indirectement à cette grande loi de la nature qui pousse impérieusement tout être vivant à la lutte pour la conservation de sa vie.

Cela est déraisonnable, et les brûleurs systématiques de cadavres ont au fond le même principe d'action que les iconoclastes, les dynamitards, les anarchistes et les socialistes, avec la différence qu'ils exercent leurs instincts de destruction sur le corps humain, ouvrage des mains du Créateur et temple du Saint-Esprit, tandis que les destructeurs ci-dessus énumérés ne s'attaquent qu'aux œuvres de l'homme.

L'incinération des cadavres peut devenir une nécessité, nous l'admettons parfaitement, en temps de peste, par exemple, ou en temps de guerre ; mais alors une raison d'intérêt majeur légitime, comme en une foule d'autres cas, une pratique cruelle et répugnante en d'autres circonstances. De là à faire de la crémation un mode de sépulture, il y a loin.

* *

Les raisons que l'on donne pour la crémation ne sont pas sérieuses. En effet, on invoque l'hygiène et, qui le croirait ? les progrès de la civilisation. Quant à l'hygiène, il faut avoir une imagination... féroce pour la faire intervenir en cette affaire. Toutefois nous est avis qu'il faut aller plus loin encore pour voir dans le rôtissage de la chair humaine un indice de civilisation. Tout homme de bon sens en effet ne voit-il pas que transporter un cadavre au

cimetière, l'inhumer à cinq pieds sous terre, ne constitue pas plus un danger pour la santé publique que de le porter au four ? Évidemment, cette raison n'est pas même un prétexte passable. Mais on parle de l'infection des sources. Pure imagination encore ! On ne place jamais un cimetière auprès de sources où l'on s'abreuve, et puisque l'on donne la crémation comme un signe que la civilisation est rendue à son apogée, il nous semble, à nous, qu'une ville, infligée d'un four, ne serait pas arrivée à un tel "degré de raffinement" sans avoir songé à se donner une eau potable au moyen d'un aqueduc ou de puits artésiens, deux choses fort à l'abri des atteintes des pauvres morts. Si l'on ajoute que dans la terre, l'absorbant par excellence des poisons ou autres éléments nuisibles, le corps humain se décompose et se dissout complètement, que les éléments s'en transforment totalement, on voit encore mieux pourquoi les pauvres cadavres des cimetières, qui sont généralement situés en pleine campagne ou dans un bocage, sont infiniment moins à craindre pour la santé publique que mainte invention ou nécessité de la civilisation moderne—four crématoire compris.

On n'a donc évidemment que de vains prétextes à mettre en avant pour introduire dans un siècle de christianisme un usage essentiellement païen, anti-chrétien et, précisément à cause de cela, purement maçonnique.

Des catholiques, ignorants à coup sûr, pensent que la crémation, n'étant pas condamnée explicitement par l'Évangile, finira, si on y tient, par se généraliser et par être reconnue par l'Église. Illusion ! comme il y en a tant d'autres en ce siècle où le libéralisme a énérvé la foi d'un grand nombre ! L'inhumation, en effet, est un mode de sépulture, qui s'harmonise si parfaitement avec les cérémonies du culte et l'esprit de la religion, et qui découle si évidemment du dogme de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps, que l'Église ne consentira jamais à lui substituer la crémation. Dans l'Église tout se tient ; le dogme, la morale, la liturgie y sont intimement liées, et les usages universellement recon-